

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023

IV – HABITAT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport n° 2 : Avenant OPAH jusqu'au 31/12/2025

Depuis la signature de la première convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'Artagnan en Fezensac, les besoins des habitants de la Communauté en matière d'habitat sont toujours d'actualité.

Afin de poursuivre leur action Habitat tout en se laissant le temps de définir leur(s) prochain(s) dispositif(s) conjoint(s), les partenaires de l'OPAH s'accordent, par le biais de cet avenant, à prolonger l'OPAH jusqu'au 31/12/2025 selon les modalités précisées dans le projet d'avenant ci-joint.

Cet avenant a pour objet de :

- . ACTER la poursuite de la mission avec l'opérateur en charge de l'animation et du suivi de cette opération : ALTAÏR ;
- . PROLONGER jusqu'au 31/12/2025 la convention d'OPAH ;
- . DÉFINIR les objectifs et les engagements financiers associés.

Il est proposé au Conseil communautaire de VALIDER cet avenant et d'autoriser Madame la Présidente à le signer.